


Le Fonds Vert

accélère la
transition
écologique
dans les
territoires :
découvrez les
premiers lauréats 2023



SOMMAIRE

- 
- **P.3** Le fonds d'accélération de la transition écologique pour, par et avec les élus locaux
 - **P.4** Les chiffres clés
 - **P.5** La liste des projets lauréats
 - **P.8** Focus sur des projets lauréats



Le Fonds vert : le fonds d'accélération de la transition écologique pour, par et avec les élus locaux

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, fin août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé Fonds vert, est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités

territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Face aux crises climatique, énergétique et de la biodiversité, la protection des espaces et des espèces comme la maîtrise des ressources et des sols représentent un enjeu majeur.

Le fonds finance ainsi trois types d'action :

- › Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires ;
- › Leur adaptation au changement climatique ;
- › L'amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien-être. Une seule solution ne saurait, bien sûr, s'appliquer à tous les territoires : chacun a ses propres défis et ses spécificités.

C'est pour cela que le choix a été fait de déconcentrer la gestion de ce fonds, dont l'attribution, sans appel à projet, est tout entier tourné vers les initiatives portées par les élus locaux, et se fait dans le cadre connu de leur dialogue avec le préfet.

Au titre de l'année 2023, la Martinique bénéficie d'une enveloppe de 13,36M€ qui est fongible entre les différentes mesures du fonds à l'exception de l'enveloppe dédiée à la biodiversité de 5,92M€.

Dans le cadre de la 1^{ère} vague de sélection, les collectivités et les autres porteurs de projets éligibles avaient jusqu'au 10 mars dernier pour déposer leurs projets sur la plate-forme démarche simplifiée. Le nombre et la qualité des dossiers déposés témoignent d'une large mobilisation des collectivités pour porter un haut niveau d'ambition écologique sur le territoire.

Après une phase d'instruction et de classement des projets en fonction de critères communs (opérationnalité et impact environnemental du projet, co-financements déjà identifiés), le comité de sélection, présidé par le Préfet de Martinique, Jean-Christophe Bouvier, s'est réuni le 05 avril dernier pour décider des lauréats du fonds vert.

Les chiffres clés*

13,36 M € dont 5,92 M€ sur la biodiversité

Enveloppe déléguée au 1er Janvier 2023 à la Martinique

58

Le nombre de dossiers déposés

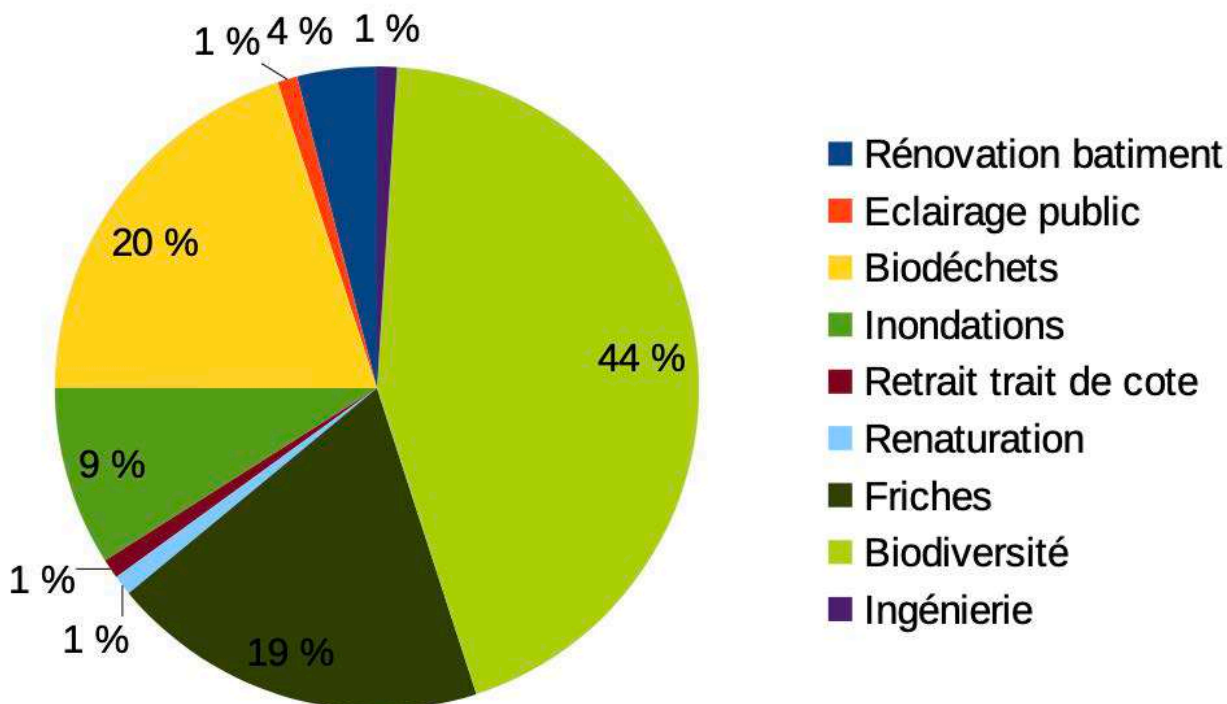


50,55 M€

Le montant de l'aide demandée



Répartition des dossiers par mesure



100%

du territoire Martiniquais bénéficiaire

(32 % pour le centre, 20 % pour le nord, 20 % pour le Sud et 28 % au bénéfice de tout le territoire)

* Chiffres arrêtés au 10 mars 2023



LES

26

LAURÉATS

Commune	Mesure du Fonds vert	Porteur de projet	Projet	Montant Fonds vert
Martinique	Biodiversité	PNMR	Mise en place d'une brigade de lutte contre les espèces exotiques envahissantes en Martinique	884 000 €
Marin	Biodiversité	La commune	Mise en place d'une zone de mouillages et d'équipement de la baie du Marin	2,57 M €
Sainte Anne	Biodiversité	ONF/ PNRM	Restauration écologique grande Anse des Salines	353 500 €
Sainte-Luce	Biodiversité	La commune	Revégétalisation littoral de Sainte-Luce	48 591 €
Lamentin	Biodiversité	La commune	Réciprocité reboisement (restauration de la mangrove)	450 000 €
Martinique	Biodiversité	Conservatoire Botanique National de Mq	Mise en œuvre des PNA flore menacée en faveur de l'estrée de Saint-Pierre (UNESCO) de l'Ananas-bois et du cerisier montagne	237 400 €
Trinité	Biodiversité	PNRM	Corridor écologique moqueur à gorge blanche-Caravelle	450 000€
Martinique	Biodiversité	PNRM	Diverses mesures de valorisation des aires protégées (panneaux signalétiques, balisage, restauration/valorisation de la forêt lacustre du Galion,...)	203 497 €
Lamentin	Biodiversité	CACEM	Aménagement de Port Cohé (retirer les BHU, de nombreux déchets, installer des dispositifs provisoires d'amarrage ainsi qu'un sentier de valorisation de la mangrove)	80 000 €
Prêcheur	Biodiversité	CAP NORD	Etudes et travaux de collecte des EU (eaux usées) PRECHEUR – CAP NORD	640 000 €
Fort de France	Recyclage foncier	SAS Bon Air	ZAC Bon Air Ecoquartier Caribéen	2,5M€
Martinique	Biodéchets	SMTVD	Travaux de mise en œuvre du captage biogaz	870 000 €
Martinique	Biodéchets	SMTVD	Optimisation du centre de valorisation organique - Travaux Murs du Hall de compostage.	1,6M€
Martinique	Biodéchets	CACEM	Investissement pour la mise en exploitation de la plateforme de déchets verts	200 000 €
Saint-Joseph	Eclairage public	La commune	changement de l'éclairage public	100 000 €
Marin	Eclairage public	La commune	changement de l'éclairage public	100 000 €

Commune	Mesure du Fonds vert	Porteur de projet	Projet	Montant Fonds vert
Case-Pilote	Rénovation énergétique des bâtiments publics	La commune	Rénovation de l'ex-MJC	400 000€
Vauclin	Protection des bâtiments publics contre les vents cyclonique	La commune	Renforcement des ouvrants de la mairie	36 000€
Rivière Pilote	Inondations	La commune	Animation programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)	35 000 €
Lamentin	Inondations	CACEM	Animation programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)	35 000€
Schoelcher	Inondations	CACEM	Animation programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)	35 000 €
CACEM	Inondations	CACEM	Gestion des systèmes d'endiguement territoire de la CACEM	1,1M€
Trinité	Renaturation	La commune	Création de jardins partagés	20 000€
Saint Pierre	Renaturation	La commune	Aménagement des places publiques	40 000 €
Fort de France	Renaturation	SAS ARCAVS	Création du jardin paysager au cœur de la résidence étudiante	50 000€
CAP NORD	Recul trait de côte	CAP NORD	Réalisation des travaux permettant la cartographie locale	144 000 €



FOCUS SUR DES PROJETS EN MARTINIQUE



Le Lamentin

Projet réciprocité
reboisement



Accompagnement de la stratégie nationale de biodiversité 2030

Le projet

Les mangroves, forêts littorales de la zone intertropicale, poussent les pieds dans l'eau saumâtre et rendent de nombreux services écosystémiques

En Martinique, Le Lamentin est la ville qui porte la plus grande surface de mangrove. Or, subissant de fortes pressions près des zones urbaines elle disparaît à la faveur d'herbes exotiques envahissantes

La Commune a lancé en 2019 le programme Réciprocité, qui mobilise tous les acteurs pertinents à la faveur de la préservation de la mangrove (Etat, collectivités, chambres consulaires, entreprises, associations, scolaires, usagers...) pour diminuer les pressions sur le milieu, le faire connaître et le restaurer.

Ce dernier volet a fait l'objet d'expérimentations entre 2019 et 2022. Grâce au financement du fonds vert, il pourra être généralisé. La commune ambitionne de traiter 15 ha d'anciennes mangroves

Il s'agira en 5 ans, pour rétablir la résilience du milieu face aux cyclones, de supprimer les espèces exotiques envahissantes, accompagner la régénération naturelle de la mangrove, planter des espèces adaptées et entretenir l'espace.



"Nos premières questions datent de 2007 après le cyclone Dean. Les photos aériennes de 2010 à 2020 ont révélé la perte de 15ha de mangrove et ces dernières années nous perdons 0,5ha à 1ha chaque année. Il nous faut faire vite avec tous : entreprises, habitants, associations, volontaires, personnes en parcours d'insertion... Ces mangroves regagnées seront intégrées dans un parcours de découverte. "



David ZOBDA,
Maire du Lamentin



Sainte-Luce

Revégétalisation littoral de Sainte-Luce

Accompagnement de la stratégie nationale de biodiversité 2030



Le projet

L'initiative de la Ville de Sainte-Luce de revégétaliser son littoral est issue du constat général de la perte de la végétation locale au profit des cocotiers (pour des raisons historiques liées aux attentes de l'imaginaire touristique). Hors ces plages sont des hot-spots pour la ponte de tortues marines.

Cette perte de la végétation est également accompagnée d'une forte artificialisation et imperméabilisation de l'arrière plage, accentuant ainsi le processus d'érosion par ruissellement des eaux pluviales.

Cette revégétalisation du littoral vise à :

- 🕒 reconquérir la biodiversité locale de haute de plage ;
- 🕒 lutter contre l'érosion ;
- 🕒 améliorer les sites de ponte des tortues marines ;
- 🕒 impliquer les citoyens et notamment les scolaires.

Une première expérience de revégétalisation a déjà été menée en 2022 et a permis de concevoir 3 enclos d'une surface totale de 47 m² sur la plage de Gros Raisins. Ainsi, pour cette première étape 88 plants de 9 espèces différentes ont été plantés. Ce projet est un des supports d'étude de l'Aire Marine Educative de l'école primaire S&A CABRISSEAU. Cette seconde phase de plantation débutera en juin 2023, et la livraison des enclos est prévue pour décembre 2023.

4 CHIFFRES CLÉS



Montant total du projet
65 900€

Montant de la subvention Fonds vert
48 591€

Ambition écologique du projet
2 000 m*
végétalisation répartis sur 10 zones

1000
plantes forestières de bord de mer diversifiées : Raisiniers, Catalpa, Poirier, Olivier, Patate, Mapou, Gommier,...



La perte de biodiversité du littoral et l'érosion littorale sont de réelles problématiques pour notre commune ; le fonds vert est une formidable opportunité pour la Ville de Sainte-Luce de concrétiser et déployer son ambition relative à la revégétalisation de son littoral, en réimplantant des essences originelles. ».



M. Nicaise MONROSE,
Maire de la Ville de Sainte-Luce



PROJET PHARE

Le Marin

Aménagement de la baie du Marin

Accompagnement de la stratégie nationale de biodiversité 2030



Le projet

La baie du Marin est un haut lieu du nautisme aux Antilles. Protégée des vents et de la houle, cette baie qui borde les communes du Marin et de Saint-Anne offre un abri idéal pour l'accueil des navires de plaisance.

Le développement économique et touristique lié au nautisme est très important. Toutefois, cet atout n'est pas sans créer un certain nombre de difficultés liées au déficit des capacités d'accueil organisé d'une partie des navires de plaisance. Les capacités d'accueil de ces navires étant limitées (on estime que seulement 3000 places sont disponibles dans les ports de plaisance et les zones de mouillage de la Martinique pour un flux d'environ 30 000 navires / an), nombre d'entre eux stationnent au mouillage forain (à l'ancre), pour des durées plus ou moins longues, avec les inconvénients afférents, la baie du Marin étant un concentré de cette problématique.

Afin de s'inscrire dans une stratégie globale et durable, une démarche de planification spatiale de l'ensemble de la baie a été engagée en 2021 entre les communes riveraines (Le Marin, maître d'ouvrage, et Saint-Anne, associée à la démarche) et l'État.

Cette démarche a permis d'élaborer un schéma directeur de planification des espaces maritimes du cul de sac du Marin et de la baie de saint Anne qui recommande l'installation de plusieurs zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) sur plusieurs secteurs de la baie, sur le littoral des deux communes associées.

Le projet soutenu par le fonds vert vient en application directe de ces conclusions et sa mise en œuvre permettra de répondre aux objectifs de réglementation du mouillage forain et développement de l'offre de mouillage tout en prenant en compte les enjeux environnementaux

L'opération globale comprend 3 volets complémentaires :

- les études globales de réalisation des zones de mouillage et d'équipements légers (ZMEL);
- les travaux d'installation des ZMEL ;
- l'enlèvement d'une quarantaine de bateaux hors d'usage (BHU)

**3
CHIFFRES
CLÉS**

Montant total du projet TTC	Montant de la subvention Fonds vert
3,27 M€	2,578 M€

Ambition écologique
du projet

379

Réguler le mouillage forain et réduire les pressions induites en installant 379 bouées de mouillages écologiques qui permettront de préserver les fonds marins et les écosystèmes les plus sensibles (mangrove)

La présence de nombreux mouillages sauvages et de BHU, la dégradation des fonds marins et des écosystèmes, les conflits d'usage et de cohabitation, nous ont conduits à mettre en œuvre une nouvelle gestion globale et intégrée de l'espace maritime communal. En sollicitant le Fonds vert, le Marin s'inscrit dans une démarche de structuration, d'organisation et de développement de l'ensemble des activités portuaires présentes et de préservation du milieu marin, en accord avec le plan de gestion du Parc Naturel de Marin de Martinique.»



José Mirande,
Maire du Marin



Martinique

Création d'une brigade de lutte contre les espèces exotiques envahissantes



Accompagnement stratégie nationale biodiversité 2030

Le projet

Au cœur de l'un des 36 hotspots mondiaux de la biodiversité, la Martinique dispose d'une richesse rare mais aussi menacée. L'inscription des volcans et forêts de la Montagne Pelée et des Pitons du nord de la Martinique au

patrimoine mondial de l'UNESCO, projet emblématique du territoire, en témoigne. Le parc régional de la Martinique est un acteur actif en Martinique de la protection et de la valorisation du patrimoine naturel. Il a mené en 2021 et 2022 des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, 3e cause de l'érosion de la biodiversité mondiale.

Le parc souhaite conforter son action dans ce domaine en portant un ambitieux plan de lutte d'une durée de 4 ans.

En particulier, il s'agira de cibler les espèces émergentes prioritaires, dont *miconia cavescens*, surnommé le cancer vert, et *pachira insignis*, qui menacent le cœur de bien du projet UNESCO. Des actions sur l'iguane commun seront également menées pour protéger l'iguane des Petites Antilles, espèce en danger critique d'extinction.

Les actions seront conduites par la brigade d'intervention du parc constituée dans ce but. Cette dernière travaillera avec les collectivités locales, les services de l'État et les gestionnaires d'espaces naturels. Les chantiers seront aussi des occasions de sensibiliser la population aux enjeux et impacts des espèces exotiques envahissantes et de répondre aux sollicitations particulières.



Les espèces exotiques envahissantes menacent notre biodiversité exceptionnelle et parfois même notre cadre de vie ; le fonds vert est une formidable opportunité pour le parc naturel régional de la Martinique de concrétiser et déployer son ambition relative à la lutte contre ces espèces exotiques envahissantes. »



M. Félix ISMAIN, président du Parc naturel régional de Martinique, Maire de Bellefontaine

Fort-de-france Bon Air ecoquartier Caribéen

Expérimentation d'une Ville durable

Recyclage des friches



Le projet

Le développement de l'ECOQUARTIER CARIBEEN BON AIR a été engagé par la Ville de Fort-de-France face à l'impérieuse nécessité d'intervenir. (risque sismique avéré et non corrigible de la

copropriété dégradée) pour mettre en sécurité la population et reconstruire un quartier de la ville ; par ailleurs déjà investie dans de grands travaux de rénovation urbaine. Engagé avec le plan de sauvegarde avec la participation des habitants de la cité en 2006, le projet a évolué en opération de rénovation urbaine en intégrant un territoire prioritaire de la politique de la Ville. Le programme de renouvellement urbain labellisé Ecoquartier stade 2 est désormais intégré au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

Il intègre aussi l'impact de la catastrophe naturelle pour préserver les vies avec le Jardin d'1,3ha en cœur de projet, des espaces sécurisés, les recommandations obligatoires en matière de construction des superstructures... le volet culturel est également pris en compte en appréhendant le mode de vie. Au total, Bon Air Ecoquartier Caribéen se veut une réponse opérationnelle aux enjeux environnementaux et sociaux présents et à venir.

Il s'agit pour la collectivité de s'appuyer sur un aménageur concessionnaire pour réaliser le programme de la Zone d'Aménagement Concertée. Cet aménagement est réalisé avec une méthodologie rigoureuse. Les entreprises locales sont désignées pour réaliser les travaux d'aménagement en 36 mois. Il intègre les principes de conception urbaine et architecturale qui favorisent la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, la gestion durable des déchets, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que la promotion des modes de transport doux.

4 CHIFFRES CLÉS

Montant total
du projet

53 M €

Montant
de la subvention
Fonds vert

2,5 M €

Ambition écologique
du projet

100 M € 1,3 ha

Habitat
Ecoconstruit (500
logements)

espace vert, lieu
d'apprentissage de
la flore tropicale

La SAS BON AIR est un consortium (SOAME/SIMAR). L'aménageur est en charge de ce projet complexe depuis 2012. Aujourd'hui à mi-parcours de l'opération, l'objectif est de poursuivre la phase d'aménagement pour livrer l'Ecoquartier en 2030. Au total le quartier renouvelé avec près de 500 nouveaux logements éco construits pour accueillir 1200 habitants, dans un objectif de mixité sociale et fonctionnelle (activités, équipements, jardin etc...)



Miguel DELINDE Président de la SAS BON AIR, Aménageur concessionnaire en charge de l'aménagement de la friche urbaine.

FORT DE FRANCE QUARTIER DESCLIEUX

Création du jardin paysager au coeur de la résidence étudiante

Renaturation des villes



Le projet

Le projet de création du jardin paysager au coeur de la résidence étudiante est porté par la SCCV ARC DESCLIEUX - dont le maître d'ouvrage délégué est la société ARCAVS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale).

L'opération dans sa globalité est cédée au bailleur social OZANAM. L'opération est financée exclusivement par des fonds publics et des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignation pour la création de logement social.

Le porteur de projet prévoit de transformer une surface imperméabilisée de 680 m² en un jardin paysager arboré en coeur de ville. Orienté Est, ce jardin très arboré, est ventilé naturellement de manière permanente offrant un confort thermique optimal. Il s'inscrit dans la création d'une résidence étudiante de 70 logements dans le cadre de la réhabilitation d'un ancien bâtiment de bureaux..

L'opération globale consiste à créer une résidence étudiante: 70 logements sociaux sont créés par le recyclage d'une friche urbaine constituée d'un bâtiment vacant dégradé. La création du jardin est l'élément principal permettant d'intégrer la nature en ville.

Le jardin sera entièrement accessible aux résidents, de jour comme de nuit aux horaires d'ouvertures prédéfinies. Il sera le lieu idéal pour favoriser le vivre ensemble, la socialisation des jeunes et permettra la tenue d'activités communes ou ouvertes sur la ville. Le projet contribue à réduire les îlots de chaleur urbain grâce à la création d'ombres et à la végétalisation.

L'attractivité de la résidence est améliorée et permet de créer une zone de convivialité favorable à l'échange et à l'insertion des jeunes.



“Pendant longtemps nos coeurs de villes de Martinique ont été minéralisés à outrance : éradication des patios des maisons de villes, couverture des arrières cours pour créer de la surface habitable... au détriment du confort d'usage ou de vie des occupants. ARCAVS s'est attachée depuis presque 15 ans à la qualité de vie dans nos centres bourgs. La déminéralisation par la destruction des sols scellés ou imperméables (eau, air), la végétalisation des espaces privés participent à renforcer le bien-être des habitants et visent à réduire l'impact de l'urbanisation sur l'environnement. La renaturation des espaces bâtis est et sera selon nous, une des conditions de l'appropriation de son logement et de la ville par les usagers. »



M. IZAMBARD Jean-Jérôme,
Directeur d'ARCAVS



Saint-Pierre

Végétalisation des places publiques Bertin et Ernoult et de leur liaisonnement

Renaturation des villes



Le projet

La végétalisation est essentielle au développement de la biodiversité et participe localement au rafraîchissement (ombrage, évapotranspiration, ...), à la gestion des eaux de pluies (infiltration) et à l'amélioration de la qualité de l'air (fixation des poussières, du CO2

et de certains polluants). La Ville de Saint-Pierre, Ville d'art et d'histoire et Petites villes de demain vient de signer sa convention-cadre valant opération de revitalisation de territoire. Ce projet s'inscrit donc dans une amélioration globale du cadre de vie : espace public, amélioration des circulations piétonnes, organisation du stationnement, amélioration de l'habitat (OPAH) et animation de la zone commerciale. Le projet est au centre-bourg de la Commune.

Il concerne :

La Place Bertin, située bord de mer, c'est le lieu d'arrivée des visiteurs en transport en commun et elle est encadrée par 2 bâtiments remarquables, la Maison de la Bourse et le Marché couvert. Le projet consiste à végétaliser de façon utile et dense les espaces verts existants et les élargir en renaturant une partie de la zone minérale.

La Place Ernoult, située en arrière-bourg, elle offre au visiteur un écrin de verdure qu'il convient de poursuivre. Cette place est un îlot de fraîcheur, il y manque cependant des plantations de type arbustes et une signalisation pour inviter la population et les visiteurs.

Un itinéraire relie les 2 places, il relie le bord de mer à l'arrière-bourg via les rues Clavius Marius et Percée. En parallèle de sa mise en accessibilité, quasi achevée (80%), il convient d'intégrer des plantations le long de cet itinéraire pour atténuer la chaleur.

4
CHIFFRES
CLÉS



Montant total
du projet

46 200€

Montant
de la subvention
Fonds vert

36 960 €

Ambition écologique
du projet

2 040 m² 300 m

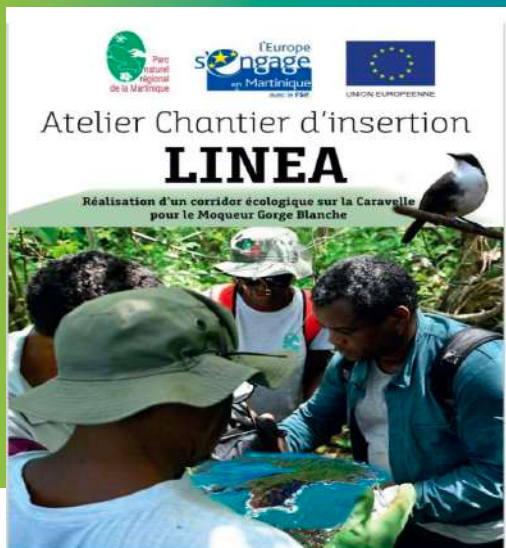
Surface à renaturer Itinéraire à végétaliser



La Ville de Saint-Pierre de par son histoire et sa renommée se doit d'offrir à sa population et ses visiteurs des lieux de vie qui s'inscrivent dans un territoire durable. La renaturation est un des leviers d'amélioration du cadre de vie des pierrotins, pour la création d'îlots de fraîcheur et l'embellissement de la ville.



Christian RAPHÀ,
Maire de Saint-Pierre



Trinité

PROJET PHARE

Parc Naturel Régional



Création d'un corridor écologique entre deux zones d'habitat du moqueur gorge blanche sur la Caravelle

Accompagnement stratégie nationale biodiversité 2030

Le projet

L Ateliers chantiers d'insertion (ACI) LINEA s'inscrit du travail engagé par le PNRM il y a plusieurs années. Il constituera ainsi un laboratoire pour la mise en place de trames vertes sur le territoire. Ce projet s'avère ainsi utile à double titre. Il permettra, d'une part,

l'installation d'un corridor écologique sur 1 400 ml sur des parcelles agricoles, entre Morne PAVILLON et POINTE ROUGE à TRINITE (Façade Nord Atlantique) pour un renforcement de la biodiversité et l'amélioration du statut de conservation d'une espèce menacée : le moqueur gorge blanche. D'autre part, ce reboisement de parcelles agricoles permettra de restaurer en partie l'habitat forestier dont bénéficiait historiquement le moqueur gorge blanche, afin de lui offrir de meilleures conditions de reproduction, pour qu'elle progresse en nombre et en distribution sur le territoire. Aussi, afin de conforter cette espèce rare et menacée, le corridor écologique va être créé dans le cadre d'un Atelier et Chantier d'insertion et en étroite collaboration avec la profession agricole.

L'implantation de l'ACI dans le périmètre de la réserve de la Caravelle participe de intégration des actions en faveur d'une gestion durable des ressources spécifiques de notre île, de son patrimoine naturel et de son potentiel biologique. Il est un corollaire aux actions de diffusion de pratiques agro-environnementales visant au maintien de la biodiversité..

Cette action devrait ainsi favoriser la reproduction et la nidification de l'espèce menacée de disparition. La réalisation expérimentale de haies Vives dans le cadre de la mise en place de ce corridor écologique offre un espace de concertation à plusieurs acteurs du territoire.

Elle répond alors au projet de PNRM consistant à favoriser la diffusion de pratiques expérimentales à formaliser et à optimiser dans le but d'une valorisation des ressources locales tout en cherchant à définir au mieux les métiers à mobiliser, et de ce fait les formations nouvelles à prévoir pour atteindre cet objectif.



« Le Fonds Vert sera, entre autres, mobilisé pour contribuer au maintien de la biodiversité et l'amélioration de la qualité paysagère des sites en gestion sur la Caravelle. Il permettra alors l'expérimentation d'une réflexion stratégique au sujet de l'implantation de trames vertes sur le territoire en réintroduisant des espèces rares caractéristiques des paysages de nos territoires, tout en garantissant la préservation d'une espèce d'oiseau menacée, endémique de la Région: le moqueur gorge blanche ».



M. Félix ISMAIN, président du Parc naturel régional de Martinique et Maire de Bellefontaine



PROJET PHARE

Case- Pilote

RENOVATION DE L'EX-MJC

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



Le projet

Située au cœur du Centre-Bourg à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville et du Marché, la MJC est une structure centrale de la Commune de Case-Pilote qui accueille actuellement les activités et associations culturelles et sportives de la commune.

La municipalité souhaite en faire une Maison de la Culture et des Loisirs destinée aux enfants et aux jeunes (de 3 à 16 ans), dans le cadre d'un accueil de loisirs sans hébergement en périscolaire et aux moins jeunes dans le cadre d'activités culturelles et associatives.

Cette Maison de la Culture et des Loisirs deviendra un lieu du rayonnement de la culture martiniquaise au travers de son identité forte tournée vers le lien intergénérationnel et la solidarité entre les populations. Toutes et tous pourront se croiser et évoluer ensemble dans un univers convivial et propice aux échanges, aux partages et à la performance. L'opération est prévue pour se dérouler de mars 2023 à décembre 2024, dont 9 mois de travaux.

4
CHIFFRES
CLÉS



Montant total
du projet

1 237 750€

Montant
de la subvention Fonds
vert

400 000€

Ambition écologique
du projet

25%

baisse des
consommations
d'énergie par
rapport à la situation
actuelle et utilisation
d'EnR.

4

gestes sur le bâti
et 4 gestes sur les
équipements.



« Le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne Maison de la Jeunesse et de la Culture est un enjeu majeur pour Case-Pilote, il s'inscrit pleinement dans le projet de ville qui a pour finalité d'offrir aux forces vives du territoire (associations, club de 3ème âge, etc.) des espaces fonctionnels alliant modernité, accessibilité et ressources énergétiques optimisées. Le fonds vert permettra, sans nul doute, de mettre un formidable coup d'accélérateur à cet ambitieux projet de transition énergétique et écologique. »



M. Ralph Monplaisir
Maire de Case-Pilote



Ludovic LOUIS

PROJET PHARE

CAP NORD

Cartographies recul trait de côte

Adaptation au recul du trait de côte



Le projet

Les treize (13) communes littorales du Nord de la Martinique sont fortement touchées par les risques littoraux, notamment le recul accéléré du trait de côte. Certaines d'entre elles (notamment Le Prêcheur, La Trinité et Basse-Pointe) ont déjà engagé des réflexions empreintes de résilience.

Elles ont pour projet de délocaliser certains secteurs urbanisés de leur littoral afin de pallier les effets prégnants du changement climatique qui amplifient de fait les risques littoraux dont elles sont sujettes. Douze (12) communes sur les treize (13) littorales du Nord de la Martinique ont souhaité intégrer la liste des communes concernées par le recul du trait de côte établie par voie de Décret conformément à l'article L.321-15 du Code de l'environnement.

La loi dite « Climat et résilience » du 22 août 2021 comporte un important volet sur le recul du trait de côte, qui vise à inciter les territoires littoraux à adapter leur politique d'aménagement. Elle prévoit notamment pour les communes concernées (listées par décret) de réaliser une carte locale d'exposition à ce phénomène dans les zones exposées. Ces cartes intégreront de fait leurs documents de planification urbaine.

Le Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique ayant voté en faveur de la prescription d'un chapitre individualisé du SCOT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer, l'EPCI peut initier le laboratoire de cet ensemble de cartes locales de projection et d'exposition au recul du trait aux horizons 30 ans et 100 ans au profit de ses treize communes littorales.

La réalisation de ces cartographies ouvre la possibilité aux communes inscrites sur la liste nationale de disposer d'un ensemble d'outils pour engager une politique efficace de réduction de la vulnérabilité des biens et des populations présentes sur les secteurs soumis au risque de recul du trait de côte.

4
CHIFFRES
CLÉS



Montant total
du projet

180 000€

Montant
de la subvention Fonds vert

144 000€

Ambition écologique
du projet

13

communes littorales
bénéficieront d'une
cartographie

165 km

de linéaire côtier



Disposant d'un linéaire côtier de 165 km, les 13 communes littorales du territoire de CAP NORD sont soumises à un recul du trait de côte significatif. Ce phénomène rend nécessaire la recomposition des territoires littoraux concernés en anticipant la relocalisation progressive de l'habitat et des activités affectés par l'érosion. Les communes sont amplement conscientes de ces évolutions et de la nécessité d'agir. C'est dans ce cadre que le Conseil Communautaire de CAP Nord Martinique a voté en faveur de l'élaboration par l'intercommunalité de cet ensemble de cartographies au profit de ses treize communes littorales et que nous avons déposé un dossier de demande de subventions au titre du Fonds vert.»



Bruno-Nestor-AZEROT,
Maire de Sainte-Marie

Sainte-Anne

Restauration écologique grande Anse des Salines

Accompagnement stratégie nationale biodiversité 2030



Le projet

La Grande Anse des Salines est l'une des plages les plus fréquentées de l'île. Elle fait l'objet depuis de nombreuses années, d'une forte fréquentation et subit un phénomène d'érosion dans sa partie sud, qui conduit à repenser l'aménagement de cet espace naturel.

L'ONF et le PNRM portent un projet pour répondre à ces enjeux dans le cadre d'une démarche « Opération Grand Site » portée par la CTM depuis 2016. Ce projet consiste à réaliser une restauration écologique du secteur en érosion en remplaçant l'ancienne voie de circulation en forêt littorale par un espace boisé, en procédant à une végétalisation de l'ensemble de la zone. Par ailleurs, il s'agira de mieux sécuriser la circulation des véhicules sur le secteur en arrière plage en délimitant les espaces et en matérialisant les espaces de stationnements et de circulation.

Cette restauration écologique aura une dimension expérimentale et devra faire l'objet d'un suivi, pour évaluer son impact sur le ralentissement de l'érosion. La zone de plage restaurée pourra servir de site de ponte pour des tortues marines ciblées par un Plan National d'Action aux Antilles.

Ces travaux amélioreront la qualité paysagère du site et l'expérience vécue par les usagers et visiteurs des lieux. Les travaux commenceront dès le 2e semestre 2023 et seront suivis d'une phase de plantation en 2024, puis d'un entretien de plantation et d'un suivi de la restauration écologique expérimentale réalisée en 2025 et 2026.

Ils mobiliseront des entreprises locales pour la sécurisation de la voie en arrière-plage, le travail de sol pour la restauration écologique. La pépinière et les équipes de l'ONF réaliseront la restauration écologique et les plantations..

4 CHIFFRES CLÉS



Montant total du projet

438 500 €

Montant de la subvention Fonds vert

353 000€

Ambition écologique du projet

320ml

littoral faisant l'objet d'une restauration écologique avec plantation d'espèces végétales spécifiques

80

places de stationnement supprimées en bordure de plage

« La Grande Anse des Salines à Sainte-Anne fait partie intégrante du site classé « Des Salines à la Baie des Anglais » depuis 2013, à ce titre elle constitue un patrimoine naturel majeur de notre territoire. Du fait de la beauté de ses paysages et la richesse de sa biodiversité, ce site emblématique de la Martinique, fait l'objet d'une importante fréquentation qui justifie la mise en œuvre de moyens de préservation. Ce projet a pour but de contribuer à la préservation, à la restauration écologique et à la gestion durable de cet espace naturel.



ONF et Le parc régional de Martinique



PROJET PHARE

Saint-Joseph

Remplacement de son éclairage public

Rénovation de l'éclairage public



Le projet

La Ville de Saint-Joseph, assistée du SMEM a instauré depuis 2018 un vaste plan de rénovation de son parc de luminaires. Toutefois, certains lieux de la voirie communale n'ayant pu être intégrés, il a fallu cibler des axes prioritaires sur la base de critères tels que l'insécurité, l'éloignement, l'état des voies, etc..

Concrètement, le financement sollicité est destiné au remplacement des poteaux vétustes, dégradés ou cassés, et notamment des supports et des lampes d'une partie du parc de luminaires afin de passer à des matériaux plus résistants et à des points lumineux solaires s'inscrivant dans les critères de la transition écologique et énergétique

La mise aux normes et la sécurisation des ouvrages publics, la recherche de durée de vie des équipements municipaux ainsi que celle de la performance énergétique et environnementale de notre système d'éclairage sont les premiers pas vers la baisse de la pollution lumineuse pour la préservation de la santé humaine, de la biodiversité environnante et des coûts trop importants des anciens systèmes.

Les actions seront conduites par le service technique et plus précisément par la régie électricité avec le prestataire qui sera retenu pour un déploiement rapide et chirurgical.



"S'insérer dans le volet de la transition écologique et énergétique et conforter son action en tant que tel a été possible par le dispositif du Fonds vert qui répondait directement à cette thématique."



M. Yan Monplaisir, Maire de Saint-Joseph

Communauté d'Agglomération du centre de la Martinique

Restauration écologique du DPM (Domaine Public Maritime) « Port Cohé » par la réhabilitation et la transformation de l'existant-

Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030



Le projet

Ce projet concerne le lieu-dit « port COHÉ », Domaine Public Maritime, situé au cœur de la zone de mangrove, étendu sur 9 ha, sur le territoire de la commune du Lamentin, à

proximité immédiate de l'aéroport Aimé Césaire. La mangrove de « Port Cohé » fait partie des 1 000 à 1 200 ha qui couvrent le littoral de la grande Baie de Fort-de-France. Globalement, l'état de santé des écosystèmes marins est préoccupant. « Port Cohé » ayant été aménagé en dehors de tout cadre réglementaire (désagréments actuels : quantité importante de déchets dangereux et inertes ; installations d'amarrage de navires vétustes créées artificiellement part des remblais successifs sur terrain gagné sur la mer, certains quais en béton), les mesures pour limiter la pollution et notamment les mesures concernant la gestion des déchets du site doivent être mises en place.

La CACEM s'est engagé dès 2017 à dépolluer le site des navires abandonnés et hors d'usage (30aine), à extraire des déchets (près de 910 t) de toutes sortes ; à créer un espace de découverte de la mangrove pour son appropriation et sa protection ; à supprimer les impacts des usages, des occupations actuelles et des installations existantes ; à transformer le port de plaisance sauvage actuel, à l'horizon 2026, en un site qui offre un service complémentaire pour la plaisance sur le littoral CACEM sans aucunes incidences négatives sur la mangrove et la reconquête de la Biodiversité existante et à identifier les modalités de gestion naturelle du site.

Compte tenu du constat actuel d'une juxtaposition voire d'une superposition des usages et de la saturation de l'environnement par les diverses pollutions constatées, le projet de restauration et de gestion du site qui passe par sa transformation en espace de découverte du milieu, en espaces de vies, en éventail de services d'un port de plaisance, entend répondre au besoin de rationalisation de l'espace disponible au bénéfice de la nature.

Le projet de restauration écologique et de transformation du site a un coût global d'opération évalué à 13 779 716 € HT (dépollution, études et travaux) doit pouvoir s'inscrire dans un plan de financement soutenable, dans lequel intervient le fonds vert, par sa mesure d'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030, pour compléter les autres dispositifs existants afin d'accélérer la protection des territoires et des ressources.



« Cette opportunité de transformation de ce site naturel dégradé par l'occupation permet de dépolluer cette mangrove et d'offrir un service complémentaire pour la plaisance sur le littoral de la CACEM. Ce projet est un véritable axe essentiel de développement du territoire porté par tous les acteurs, et sera bénéfique au développement de la CACEM tant sur le plan environnemental, économique que touristique. »



Frantz THODIARD, Vice-président de la CACEM en charge du littoral

Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

Investissements pour la mise en exploitation de la plateforme de déchets verts



Valorisation des biodéchets

Le projet

Chaque année, environ 8 000 tonnes de déchets verts issus des particuliers sont collectées sur le territoire centre et acheminées vers le site de traitement au Robert.

Cette installation permettra de centraliser les déchets verts (issus des particuliers mais aussi des collecteurs professionnels) afin de les prétraiter par broyage puis de les rediriger vers le Centre de Valorisation Organique au Robert.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de la Collectivité Territoriale de Martinique adopté en 2019, prévoit l'implantation d'une Plateforme de

Ce projet participe à la chaîne de valorisation de la partie déchets verts des biodéchets et permettra de répondre à l'enjeu réglementaire de réduire l'enfouissement des déchets. La réduction des déplacements des camions contribuera aussi à l'amélioration du cadre de vie des habitants du centre. La mise en exploitation de l'installation est envisagée fin 1er semestre 2024.

broyage de déchets verts sur le territoire du centre. L'infrastructure étant déjà réalisée sur une parcelle de 5000m² du Parc Technologique Environnemental à Fort de France, il s'agit, après quelques réfections (clôtures, portails), de procéder à l'acquisition des matériels nécessaires à la mise en exploitation de l'unité de broyage.



« Les déchets verts sont produits toute l'année et sont les seuls déchets qui peuvent être traités et valorisés localement ; le Fonds vert est une opportunité pour la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique d'accélérer la mise en place de cette plateforme de broyage afin d'augmenter le tri et la valorisation des déchets verts. La mise en service de cet équipement contribuera de manière significative à réduire l'impact des émissions carbone dues au transport routier. La valorisation organique est un enjeu écologique fort pour le territoire Centre qui contribue notamment à réduire les dépôts sauvages »



Emile GONIER,
Vice-président de la CACEM.



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*
